

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 16 juin 2022 portant création du Diplôme Universitaire WEB-DU PRISE EN CHARGE A DOMICILE DES APPAREILLAGES RESPIRATOIRES
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 JANVIER 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

- Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022/2023, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire e WEB-DU PRISE EN CHARGE A DOMICILE DES APPAREILLAGES RESPIRATOIRES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur JESUS GONZALEZ (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur MORELOT CAPUCINE (PU-PH)

Docteur SANDRINE PONTIER (MCU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 16 MARS 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU